BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 6462

974 – RÉUNION

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

Créations d'établissements

131 094 526 RCS Saint Denis de La Réunion.
KAZA SWS.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Administration : Président : VIENNE David nom d'usage : VIENNE.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 45, Rue Alexis De Villeneuve, 97400 Saint-Denis.
Activité : La commercialisation, l'import, l'export, la distribution en ligne, par porte-à porte ou en dépôt-vente de tous produits et articles liés au bâtiment (notamment outillages, résines, vernis, équipements de cuisine et de dressing, mobilier), de produits ménagers, ainsi que de matériel et équipements électriques, solaires et de mobilité douce (notamment panneaux solaires, batteries de stockage d'énergie, systèmes solaires nomades, trottinettes et scooters électriques) - 2. Activité liée au bâtiment : La prestation de services liées à l'habitat et au bâtiment incluant : - La prestation de services dans les domaines de la rénovation, de la décoration, de l'aménagement, de l'agencement, du conseil, de l'assistance, de la coordination, de l'accompagnement et de l'optimisation de tout type d'habitation, local professionnel, bâtiment commercial, artisanal, agricole ou industriel. - Le conseil commercial, technique et organisationnel lié aux projets de rénovation, d'isolation, d'aménagement, de décoration et d'agencement. La mise en relation avec des artisans, entreprises, fournisseurs, prestataires, fabricants ou sous-traitants dans les domaines de l'habitat, du bâtiment, de l'aménagement et de la rénovation. La réalisation, directement ou par voie de sous-traitance, de prestations de décoration, d'aménagement intérieur et d'agencement non soumises à qualification professionnelle. La réalisation, exclusivement par voie de sous-traitance, de prestations de second œuvre et du bâtiment soumises à qualification professionnelle ou à des réglementations spécifiques, notamment les travaux de pose d'isolation, d'étanchéité, de plâtrerie (placo), d'enduit technique, de résine de sol, de carrelage, de ferronnerie, ainsi que d'agencement ou d'aménagement réglementés, sous réserve du respect des assurances, qualifications, autorisations et réglementations applicables..
Date de commencement d'activité : 25 septembre 2026.